

Note de travail sur l'accompagnement en Habitat Jeunes

I. Introduction

Les foyers de jeunes travailleurs remplissent une mission essentielle : accompagner les jeunes vers l'autonomie tant en matière de logement que d'insertion sociale et professionnelle. La double compétence des FJT, entre logement temporaire et accompagnement socio-éducatif permet de répondre aux besoins des jeunes âgés de 16 à 30 ans ayant des difficultés à se loger sur leur territoire.

En Bretagne, les FJT sont gérés par les **19** adhérents du réseau Habitat Jeunes. En 2023, le réseau comptait **3 673** logements, **7 098** jeunes logés dans l'année et **1 513** jeunes accompagnés dans leur recherche de logement via les SHAJ (Service Habitat Jeunes) et CLLAJ (Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes) portés par les adhérents.

En Bretagne, on compte **244** professionnels socio-éducatifs à l'échelle du réseau, 53% des ETP (équivalent temps plein) sont dédiés à cette fonction. A l'échelle nationale ce chiffre est de 48%. La fonction socio-éducative regroupe un nombre conséquent de missions : animation de la vie collective, accompagnement individuel, gestion locative, agent technique, veilleurs de nuit etc.

L'URHAJ a trois missions principales : coordonner, animer et former les adhérents de son réseau ; représenter et porter la parole auprès des pouvoirs publics en garantissant la mise en œuvre du projet Habitat Jeunes ; et accompagner le développement de celui-ci en répondant aux besoins de logement des jeunes.

Cette année, le Conseil d'Administration de l'URHAJ Bretagne a décidé de mener une enquête sur l'accompagnement en résidence Habitat Jeunes, souvent mal connu des partenaires. En effet, le terme accompagnement, en fonction des différents acteurs (jeunesse, logement, insertion professionnelle), n'a pas la même signification et réunit une grande diversité d'actions. L'accompagnement en Habitat Jeunes repose sur l'éducation populaire et comporte des spécificités qui lui sont propres. C'est pourquoi il semblait important de décrire et d'explicitier au mieux cette pratique professionnelle ainsi que le travail des professionnels socio-éducatifs du réseau, véritables piliers du projet Habitat Jeunes.

Si plusieurs documents produits par l'URHAJ, comme l'observatoire des publics accueillis (2024), la note sur la situation des jeunes (2025), et les travaux issus de la formation-action sur le collectif en Habitat Jeunes (2024), constituent également des supports complémentaires pour mieux comprendre les réalités des jeunes accueillis en FJT et les dynamiques du réseau, le Conseil d'Administration de l'URHAJ a décidé de se donner les moyens d'approfondir la notion d'accompagnement en Habitat Jeunes.

L'URHAJ a accueilli une étudiante en stage pour élargir l'observatoire annuel et l'enrichir d'un focus sur cette posture professionnelle. Une enquête de terrain a été menée de mai à septembre 2024, combinant des questionnaires et des entretiens semi-directifs. Ces données à la fois quantitatives et qualitatives ont permis d'approfondir la thématique de

l'accompagnement en FJT. Il était en effet indispensable de donner la parole aux principaux acteurs concernés, à savoir les résidents et les professionnels, pour spécifier les modalités de mise en œuvre de cette pratique.

En ce qui concerne la partie quantitative, deux questionnaires ont été conçus. Le premier destiné aux équipes socio-éducatives a recueilli 51 réponses, représentant environ un tiers de ces professionnels de la région Bretagne. Il visait à collecter des données sur la diversité et les modalités de l'accompagnement proposé aux résidents ainsi que la fréquence et le nombre de jeunes concernés.

Le second s'adressait aux résidents des FJT et 49 réponses ont été obtenues. Ce questionnaire avait pour objectif d'explorer leur perception de l'accompagnement, leur expérience de la vie collective, ainsi que leur vécu en FJT.

Bien que cet échantillon soit limité en nombre, les résultats obtenus offrent un aperçu des principales dynamiques.

En complément, des entretiens semi-directifs ont été réalisés pour recueillir des données qualitatives et enrichir les données précédentes. Trois entretiens ont été conduits avec des jeunes ayant des profils différents afin de mieux comprendre leur vision de la vie en FJT, en particulier concernant l'accompagnement. Par ailleurs, 6 entretiens collectifs ont été menés avec 26 professionnels occupant différents postes en FJT : directions, responsables de site, animateurs, veilleurs, intervenants socio-éducatifs ou agents de gestion locative et technique. Ces entretiens ont principalement porté sur leur définition et perception de l'accompagnement en FJT ainsi que sa mise en œuvre. La seconde partie du questionnaire interrogeait l'évolution de la situation des jeunes en lien direct avec les pratiques professionnelles.

II. Éléments de définition

1. Plusieurs cadres de références

Pour comprendre les fondements et les objectifs de l'accompagnement en Habitat Jeunes, il est nécessaire de revenir sur plusieurs cadres de référence. L'accompagnement en Habitat Jeunes est cadré par plusieurs textes : la charte de l'UNHAJ, qui considère l'accompagnement comme une approche globale issue de l'éducation populaire, la circulaire CNAF de 2020 qui encadre la fonction socio-éducative, et la loi du 2 janvier 2002-2 qui renoue l'action sociale et médico-sociale.

La charte de l'UNHAJ adoptée en février **1996** par le réseau Habitat Jeunes (**200 000 jeunes accueillis, 45 300 logements, 287 adhérents en 2024**), définit l'accompagnement comme une responsabilité pédagogique qui adopte *“une approche globale et individualisée de chaque jeune en utilisant, à partir de l'habitat, les atouts de la vie collective enrichie par un brassage délibéré de tous les publics. L'objectif est que les jeunes deviennent acteurs de leur propre développement, pour qu'ils puissent passer d'un état de dépendance à un rôle de contribution au bien commun”*. Ce texte commun pose une ambition partagée qui

s'appuie sur les principes de l'éducation populaire pour permettre aux jeunes de devenir acteurs de leur vie, de leur territoire. (UNHAJ, charte 1996)

“Le FJT c'est une bonne porte d'émancipation, moi quand je suis rentré en FJT à Rennes du coup je quittais le cocon familial [...] ça m'a permis de m'éloigner du cocon aussi parce que j'en avais besoin [...] mais ouais pour moi le FJT c'est vraiment une porte d'entrée pour l'accompagnement [...] ça permet vraiment de rentrer dans la vie active et de se dire j'ai un petit logement, plus ou moins grand, et ça me permet de m'émanciper de mes parents et pas me sentir dépendant de mes parents [...] ça te prépare à la sortie et en même temps grâce aux animateurs ça permet également s'il y a besoin d'aide pour remplir telle ou telle paperasse, ça permet d'être quand même accompagné [...] c'est une étape”

T. 25 ans, en intérim dans l'électronique, résident en FJT

T. souligne l'importance du logement comme point de départ vers l'entrée dans la vie active. Le logement en FJT offre aux jeunes un espace leur permettant de quitter le « cocon familial » tout en assurant une stabilité résidentielle essentielle à leur progression. Comme il le décrit, le fait d'avoir un « petit logement » est un symbole d'émancipation vis-à-vis de ses parents, mais aussi un espace qui permet de se sentir indépendant et capable de se projeter vers l'avenir. Cette stabilité résidentielle apporte la sécurité nécessaire pour s'engager dans d'autres aspects de la vie adulte, tels que l'emploi par exemple. En effet, l'accès à un logement autonome est aussi un facteur clé de l'insertion professionnelle. En évoquant le fait de « rentrer dans la vie active » en lien direct avec le logement, T. met en avant un aspect central : **l'autonomie résidentielle permet d'accéder plus facilement à un emploi et de s'y maintenir**. Un jeune sans logement stable, ou en situation d'errance peut difficilement trouver ou conserver un travail. De plus, on voit bien à travers ces paroles que le rôle du FJT va bien au-delà de l'aspect logement, car il facilite l'intégration sociale des jeunes. En étant logés dans un environnement collectif, les jeunes peuvent tisser des liens sociaux ce qui leur permet d'acquérir ou de renforcer des compétences sociales essentielles comme le vivre-ensemble, s'ouvrir aux autres etc. Dans les FJT, le logement n'est pas un simple toit, mais un levier pour acquérir une autonomie à long terme, ils répondent à un besoin fondamental tout en accompagnant l'insertion des résidents dans la société. Le logement est une clé pour prendre place dans son territoire, en devenir acteur.

Contrairement aux autres résidences sociales, les Foyers de Jeunes Travailleurs relèvent d'une double tutelle : ils sont à la fois régis par le **Code de l'Action Sociale et de des Familles** et par le **Code de la Construction et de l'Habitation**. Ils ont donc un statut hybride, étant à la fois des **Résidences Sociales et des ESSMS** (Établissement et Services Sociaux et Médico-Sociaux). A ce titre, ils sont soumis aux dispositions de la loi du 2 janvier 2002, qui vise à rénover l'action sociale et médico-sociale.

Cette loi protège les droits des usagers (autonomie, citoyenneté, protection, etc.) grâce à sept outils concrets : un livret d'accueil, une charte des droits, un règlement de fonctionnement, un contrat de séjour, un médiateur, un conseil de vie sociale et un projet d'établissement. Depuis la réforme du 10 mars 2022 sur l'évaluation des ESSMS, les FJT

sont désormais soumis à une évaluation externe tous les cinq ans, menée par un organisme indépendant. Cette évaluation repose sur 157 critères répartis en trois chapitres et neuf thématiques.

Toutefois, les FJT ne sont pas des ESSMS classiques. Leur mode de fonctionnement, qui articule logement, accompagnement socio-éducatif et autonomie des jeunes, diffère des structures médico-sociales plus "traditionnelles". De ce fait, il est important que les organismes chargés des évaluations externes prennent en compte ces spécificités afin d'assurer une évaluation adaptée à la réalité des FJT et aux enjeux qui leur sont propres. Dans le cadre de ces évaluations, les FJT doivent démontrer la mise en place d'actions spécifiques en lien avec l'accompagnement des jeunes, notamment en manière participation, d'autonomie et d'insertion sociale et professionnelle.

La circulaire de la CNAF de 2020 quant à elle définit précisément les objectifs et modalités d'accompagnement que doivent mettre en place les résidences Habitat Jeunes via la fonction socio-éducative. Elle encadre la **Prestation Socio-Éducative** (PSE), un financement destiné à soutenir cette mission à laquelle les établissements doivent se conformer. Dans ce cadre, chaque FJT doit formaliser un projet socio-éducatif structuré, adapté aux besoins des jeunes qu'il accueille.

Elle repose sur trois objectifs structurants :

1. "Faciliter l'autonomisation, la socialisation et l'émancipation des jeunes via une animation collective et un accompagnement individuel global mobilisant l'ensemble des ressources du territoire
2. Favoriser l'engagement des jeunes en recherchant leur implication dans la vie des structures
3. Encourager le vivre-ensemble et la mixité entre les jeunes"

En plus de poser des objectifs, la circulaire CNAF de 2020 :

1. Définit les conditions d'attribution de la Prestation Socio-Educative (PSE)
 - Elle précise qui peut bénéficier du financement, sous quelles conditions et sur quels critères.
 - Elle détaille les modalités de calcul et de versement de cette aide aux FJT.
2. Fixe des exigences en matière de mise en œuvre de l'accompagnement socio-éducatif
 - Elle impose au FJT de formaliser un projet socio-éducatif détaillant leurs actions et leurs objectifs.
 - Elle structure le rôle des professionnels en précisant les missions à assurer auprès des jeunes ainsi que leur niveau de diplôme.
3. Encadre les obligations de suivi et d'évaluation des actions menées
 - Les FJT doivent rendre compte de l'utilisation des fonds alloués à la PSE.

- Ils doivent évaluer et justifier l'impact de leur accompagnement sur les résidents.
4. Affirme le rôle des FJT comme acteurs de l'insertion et du logement des jeunes
- Elle reconnaît leur double mission : logement et accompagnement.
 - Elle encourage une coordination avec d'autres acteurs (missions locales, employeurs etc.).

2. L'accompagnement pour les équipes socio-éducatives

Ainsi, au regard de ces cadres réglementaires et structurants, l'objectif final pour les professionnels est de contribuer à la socialisation des jeunes, par une approche globale, pour qu'ils soient des acteurs qui puissent agir sur leur propre développement, prendre leur place dans la cité, participer au développement du territoire et exercer leur citoyenneté.

Les professionnels socio-éducatifs nous expliquent qu'ils disposent de plusieurs missions clés pour mener à bien cet objectif.

- **L'animation socio-éducative**, à travers la mise en place d'ateliers favorisant la prise d'autonomie des résidents, la conception de projets avec et pour les jeunes, la participation à la vie collective ou encore l'animation du Conseil de la Vie Sociale (CVS). Les professionnels peuvent également élaborer un programme d'animation annuel, gérer le budget qui y est consacré.
- **L'accompagnement socio-éducatif individualisé** est proposé, sans être imposé, aux résidents qui en expriment le besoin. Il s'agit alors via une approche globale, d'analyser la situation du jeune, de construire des réponses adaptées, de l'orienter vers les partenaires adéquats, et de veiller à sa bonne intégration au sein de la résidence. Cet accompagnement est toujours proposé à la demande, selon les besoins exprimés par les jeunes, et n'est en aucun cas imposé ou systématique. Il reste entièrement flexible, en fonction des situations individuelles.

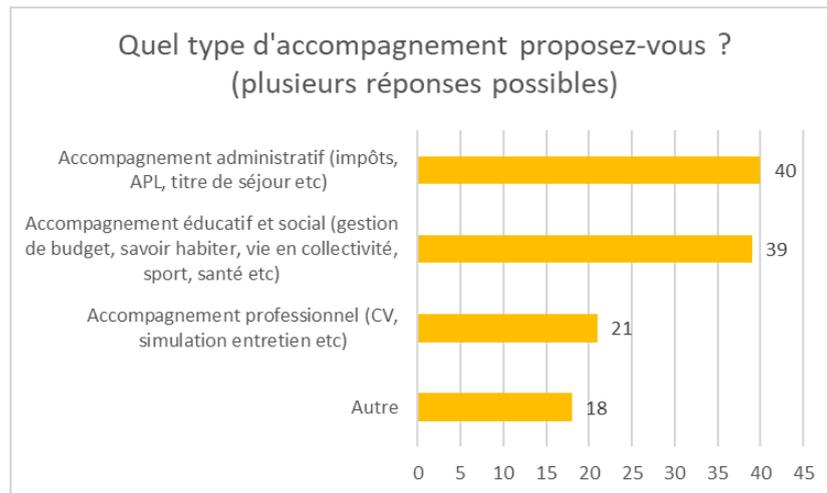
Ces missions peuvent toutefois varier selon les spécificités de chaque structure. Dans certains cas, les professionnels socio-éducatifs participent également à la gestion locative, en assurant le suivi administratif à l'entrée, pendant le séjour et à la sortie du résident, l'encaissement des loyers ainsi que la réalisation de l'état des lieux.

Ainsi, les missions déployées dans les Foyers de Jeunes Travailleurs s'inscrivent dans une approche globale des parcours de vie, à la croisée des enjeux d'habitat et d'insertion socio-professionnelle. Les équipes socio-éducatives nous expliquent qu'elles couvrent une diversité de thématiques permettant un accompagnement à la fois individuel et collectif, au plus près des besoins des jeunes.

Autour de l'habitat, ces actions visent à développer le "savoir-habiter" : cela peut passer par la gestion du logement au quotidien (entretien, hygiène, sécurité, consommation énergétique), la maîtrise du budget (charges, alimentation, dépenses courantes), mais aussi

par un accompagnement à la citoyenneté dans le lieu de vie, notamment à travers l'animation d'un Conseil de Vie Sociale (CVS) et d'espaces d'expression.

En parallèle, les professionnels nous expliquent que les FJT s'engagent activement dans l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, en proposant un appui sur l'accès à l'emploi, à la formation, à la santé, aux droits, ainsi qu'un soutien à la mobilité. Cela se concrétise par des actions variées : ateliers collectifs, entretiens individuels, temps de débats, ateliers d'écriture, activités sportives et culturelles, repas collectifs, sensibilisation à la promotion de la santé, ou encore apprentissage de la langue pour les jeunes allophones.



Ce graphique met en évidence que l'accompagnement en FJT, qu'il soit individuel ou collectif, couvre un large éventail de thématiques liées à la vie quotidienne et ne se limite pas uniquement aux démarches administratives.

L'accompagnement global, proposé de manière non obligatoire en FJT, s'adapte aux compétences et au degré d'autonomie de chaque jeune. Les professionnels socio-éducatifs exposent qu'il vise à les soutenir dans leur transition vers l'autonomie tout en veillant à ne pas se substituer à "une figure parentale". Ce maillage d'actions, centré sur l'émancipation des jeunes, permet d'aborder leurs parcours dans toute leur complexité, en tenant compte des réalités sociales, économiques et culturelles qu'ils traversent.

"c'est le but d'un foyer de jeunes travailleurs, je pense que l'équipe elle est là aussi pour nous aider quand il y a besoin et oui je trouve ça utile quand même parce que c'est vrai que quand on est jeune on n'a pas forcément les automatismes au niveau paperasse et c'est vrai que ça peut aider certains jeunes qui sont en difficultés et je trouve ça intéressant, puis ils ne sont pas que là aussi que pour ce domaine-là, ils sont aussi là pour nous accompagner dans notre vie professionnelle et parfois privée, ça peut aider. Donc oui c'est important."

V.20 ans, apprenti dans le domaine de la sécurité, résident en FJT

Cet extrait met en lumière l'utilité et l'importance que V. accorde à l'accompagnement en FJT. Il reconnaît que les jeunes n'ont pas toujours les connaissances nécessaires pour gérer certaines tâches

administratives et souligne que les équipes socio-éducatives apportent un soutien précieux pour ces aspects pratiques. Le témoignage montre également que l'accompagnement va au-delà de l'aide administrative, il peut toucher à la fois à la vie professionnelle, mais aussi à la vie privée des résidents. Cela met également l'accent sur la souplesse de l'accompagnement qui peut être mis en place « *quand il y a besoin* » et montre que c'est bien les résidents qui choisissent eux-mêmes quand et comment solliciter cet accompagnement.

La manière dont les équipes en FJT travaillent avec les jeunes est essentielle pour un accompagnement adapté aux besoins de chaque résident. Les professionnels nous expliquent qu'ils doivent s'ajuster en permanence, en tenant compte des spécificités de chacun : langue, culture, besoins spécifiques. Ainsi, chaque jeune bénéficie d'un soutien personnalisé sur mesure, loin d'une approche uniformisée. Ils nous expliquent qu'il s'agit avant tout de conduire le jeune à devenir autonome, sans faire à sa place, en lui apportant un appui pratique et/ou psychologique adapté.

Cette capacité d'adaptation (postures, thématiques, outils) repose en partie sur la diversité des profils au sein des équipes socio-éducatives. Les professionnels du réseau ont des formations variées, ce qui peut influencer la posture qu'ils adoptent auprès des jeunes. En fonction de leur formation initiale et de leur poste - animateur, CESF, veilleur de nuit, éducateur, agent d'insertion, assistant social, etc. - leur approche peut différer.

III. L'accompagnement individuel

1. L'accompagnement individuel, au cœur de l'action socio-éducative

L'accompagnement individuel est souvent perçu par certains professionnels et partenaires comme essentiel, car il permet de répondre aux besoins spécifiques des jeunes tout en favorisant leur autonomie à long terme. Certains professionnels nous expliquent qu'ils observent ces dernières années, une augmentation des situations de précarité et de fragilité, rendant les parcours des jeunes plus complexes. Là où les professionnels pouvaient auparavant intervenir sur un besoin précis (logement, emploi, accès aux droits), ils sont désormais de plus en plus confrontés à l'imbrication de situations multiples (précarité économique, isolement social, souffrance psychique, démarches administratives longues et complexes, etc.). On peut supposer que cette complexité peut expliquer en partie pourquoi l'accompagnement individuel est désormais plus fréquemment privilégié par rapport à l'accompagnement collectif.

A la question : « *Quel type d'accompagnement effectuez-vous le plus souvent ?* » **86%** des intervenants socio-éducatifs interrogés répondent le plus souvent faire de l'accompagnement individuel.

Ce type d'accompagnement peut également permettre de répondre à des objectifs plus mesurables, en lien avec les orientations ou les cadres d'action définis par les structures, qui doivent ensuite rendre compte de leurs activités à leurs partenaires ou financeurs. Par ailleurs, la réforme 2022 des ESSMS a rendu obligatoire la mise en place d'un projet d'accompagnement personnalisé (PAP) pour chaque résident. Bien que tous les

professionnels ne l'identifient pas nécessairement comme tel dans leur pratique quotidienne, ce document permet de structurer l'accompagnement individuel et d'en améliorer la lisibilité.

Le PAP peut ainsi contribuer à répondre à certaines attentes des acteurs institutionnels, en garantissant la traçabilité des actions menées et en assurant un accompagnement adapté aux besoins de chaque jeune accueilli.

2. Un accompagnement global, personnalisé et non obligatoire

Les entretiens révèlent que l'accompagnement individuel se distingue de l'accompagnement collectif par sa dimension sur mesure, en face-à-face avec le jeune qui exprime une demande spécifique. Les professionnels nous expliquent que cette approche nécessite une grande polyvalence, car ils doivent être en mesure de répondre à des besoins variés et parfois complexes : accès aux droits (droit du travail, droit des étrangers), logement, insertion professionnelle, santé, intégration au territoire, situations de rupture familiale, discriminations etc. Face à l'évolution constante et la complexification des dispositifs et des réglementations (réformes des APL, évolution du droit des étrangers, accès aux prestations sociales etc.), il devient essentiel pour les professionnels de se former lorsqu'ils en ressentent le besoin, afin d'adapter leur accompagnement aux réalités et aux besoins des jeunes accompagnés. Ainsi, sur **51** professionnels socio-éducatifs, **39** ont déjà participé à des programmes spécifiques afin d'adapter leur l'accompagnement aux nouvelles situations des jeunes (formations, analyse de pratiques etc.).

Cet accompagnement global est flexible, à la demande et non obligatoire, il évolue selon les besoins des jeunes, avec des rendez-vous ponctuels ou réguliers qui varient en durée et en forme selon la complexité des démarches. Dans ce cadre, le Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP), évoqué précédemment, constitue un outil de formalisation de l'accompagnement. Toutefois, il n'en modifie pas la logique de volontariat : s'il doit être réalisé à l'entrée du jeune dans la structure, il peut prendre la forme d'un échange très bref, permettant simplement de constater avec le jeune qu'aucun accompagnement n'est nécessaire pour le moment, mais pourra être réactualisé à tout moment si la situation évolue. Il s'agit donc d'un outil qui permet de garder une trace de l'accompagnement, sans pour autant le rendre obligatoire.



Le premier graphique met en évidence que l'accompagnement individuel n'est pas systématique, ni obligatoire puisque **36,70%** des résidents déclarent ne pas en bénéficier.

Le second reflète la diversité des suivis, les jeunes indiquant la fréquence de celui-ci. Les chiffres illustrent que lorsque les jeunes sont suivis, ils ne sont pas tous suivis au même rythme, l'accompagnement s'adaptant à leurs besoins spécifiques.

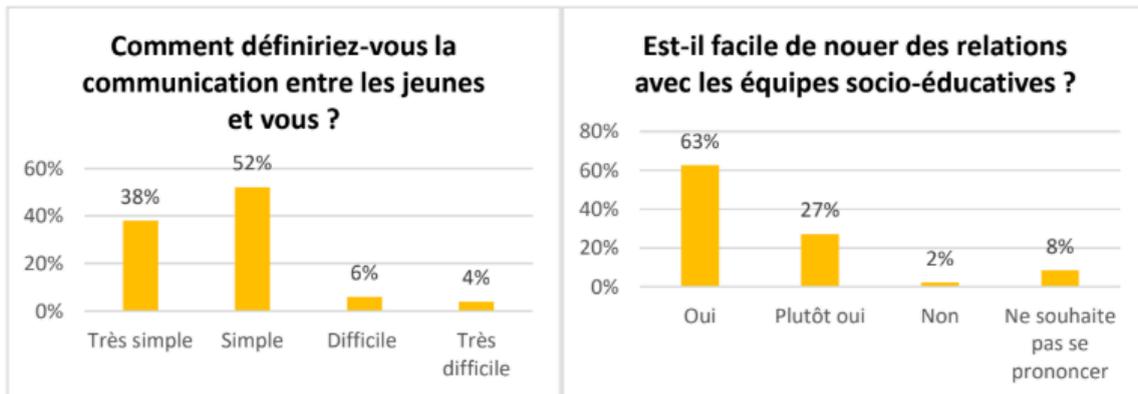
La spécificité de l'accompagnement en Habitat Jeunes repose sur le fait que celui-ci n'est pas toujours réellement perçu comme tel par les jeunes eux-mêmes. On peut supposer que le terme "accompagnement social" peut être perçu comme stigmatisant, car il évoque souvent une situation de fragilité et/ou de dépendance. Les jeunes et professionnels interrogés expliquent qu'ils formulent plus naturellement leur besoin d'accompagnement sous la forme d'une sollicitation de soutien. Cette notion semble plus accessible et moins formelle pour les jeunes.

"c'est un peu plus qu'une personne qui m'accompagne, quand je rentre le soir et quand il y a quelqu'un dans les bureaux je viens dire bonjour, c'est un peu le repère, c'est quelque chose dont j'ai besoin des fois les repères, donc c'est sympa, c'est cool même d'avoir ça ici"

T. 25 ans, en intérim dans l'électronique, résident en FJT

Cet extrait met en lumière que les professionnels sont vus comme des personnes ressources, des personnes de confiance pour les jeunes et non comme des « acteurs sociaux formels ». T. les présente comme un repère important.

Le lien de confiance, au-delà de la relation d'aide, créé par le professionnel avec le résident permet au jeune de se sentir écouté et compris, sans jugement et barrière symbolique qu'implique parfois le terme d'accompagnement. Les entretiens avec les professionnels et les jeunes nous révèlent que les intervenants socio-éducatifs sont alors perçus comme des repères et des personnes ressources, vers qui le jeune se tourne spontanément en cas de besoin. Une structure enquêtée explique ainsi que les jeunes s'adressent souvent à la même personne avec qui ils ont créé ce lien, en demandant explicitement : *"Je veux voir untel ou untel"*. Ce fonctionnement favorise une approche plus souple et personnalisée, où l'aide apportée s'intègre naturellement dans leur quotidien, sans générer de sentiment de "contrôle" ou d'"institutionnalisation". Ce lien de confiance permet également de faciliter la mise en place de l'accompagnement mais aussi de permettre qu'il perdure.



Les graphiques présentés mettent en évidence que, tant du côté des professionnels que des jeunes, la perception des liens entre eux est positive. Il est possible de déduire à partir des entretiens, que les deux groupes estiment que ce lien est fondé sur la confiance et l'écoute, renforçant ainsi l'idée d'une relation d'accompagnement réussie et bénéfique pour les résidents.

En parallèle, les réponses obtenues aux questionnaires montrent que les jeunes interrogés et accompagnés individuellement au sein d'une résidence Habitat Jeunes (31 sur 49), **90%** d'entre eux estiment être satisfait de leur accompagnement individuel et **97%** considèrent qu'il est utile.

3. Les limites de l'accompagnement

Ce lien de confiance instauré entre les professionnels et les jeunes ne doit cependant pas être confondu avec une relation de dépendance. Les professionnels rencontrés soulignent qu'il est essentiel que les jeunes comprennent les limites de leur rôle. Ils insistent sur la nécessité de travailler ensemble, jeunes et professionnels, afin que les équipes soient vues comme des accompagnateurs plutôt que des "sauveurs" car il ne s'agit pas de faire "à la place de" mais bien "avec". Cette approche nécessite une pédagogie constante afin que les résidents apprennent à agir par eux-mêmes, à prendre des décisions et à faire des choix de manière autonome.

Toutefois, malgré cette posture d'accompagnement « avec » plutôt que « à la place de », les professionnels exposent que l'accompagnement, bien que personnalisé et adapté, trouve également ses limites lorsque les situations des jeunes deviennent trop complexes ou violentes, ou lorsqu'ils refusent de s'engager dans les démarches. Quand un résident les sollicite fortement en raison de situations urgentes ou de parcours de vie compliqué, ils peuvent se tourner vers des partenaires extérieurs et/ou des mesures de protection. Selon eux, il est essentiel de bien définir les limites de l'accompagnement et de bien connaître les ressources existantes. Sur 51 professionnels enquêtés, 48 déclarent avoir déjà réorienté un jeune vers d'autres structures.

Il convient de souligner que, malgré les efforts mis en place pour accompagner les jeunes, les intervenants socio-éducatifs nous expliquent que tous les problèmes ne trouvent pas

systématiquement de solution. Certains jeunes demeurent isolés, soit parce qu'ils n'arrivent pas à s'investir dans l'accompagnement proposé, soit parce qu'ils ne se tournent pas vers d'autres structures, souvent en raison d'un manque de possibilités ou de ressources accessibles. Cette situation peut résulter de divers facteurs, tels que des barrières psychologiques, un manque de confiance envers les dispositifs ou une difficulté à se projeter dans un parcours d'accompagnement. Dans ce contexte, les professionnels se retrouvent parfois face à des jeunes qui, bien que accompagnés, restent à l'écart du processus d'insertion ou d'accompagnement, ce qui pose la question de l'efficacité et de la flexibilité des dispositifs existants.

Par ailleurs, certaines équipes soulignent qu'il est important de travailler sur la question des frontières de l'accompagnement en FJT, qui peuvent parfois sembler floues, par rapport à d'autres structures plus "formelles" comme les services de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) ou la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ). Cela soulève des interrogations sur les limites de l'accompagnement dans les structures d'éducation populaire, comme les résidences Habitat Jeunes : a-t-on les compétences en interne pour gérer ça ? A partir de quand orienter un jeune vers une structure spécialisée ? Quand est-il de la responsabilité du professionnel et/ou de la structure ? Est-ce que cela fait partie des missions et à partir de quand cela n'en fait plus partie, quand s'arrête-t-on ?

Il est donc important de définir clairement les rôles et missions, tant en interne dans les structures qu'à travers les textes de références, afin d'encadrer les pratiques et garantir un accompagnement de qualité. Le cadre des missions et l'accompagnement des professionnels sont cruciaux pour une gestion adéquate de ces situations.

Un témoignage recueilli lors des entretiens illustre bien cette porosité des missions :

“Mais globalement l'activité d'un lieu d'hébergement fait qu'on est quand même sollicité pour des choses qui ne sont pas prévues”

Intervenante socio-éducative au sein d'une résidence Habitat Jeunes

Ce témoignage souligne que l'accompagnement en FJT dépasse fréquemment les tâches initialement prévues : les pratiques évoluent, nécessitant une révision du cadre, des compétences, des outils, des ressources, les intervenants étant sollicités pour des besoins inattendus.

De plus, les professionnels socio-éducatifs évoquent souvent une augmentation de la vulnérabilité des jeunes. Le rapport de l'INJEP *“Vulnérabilité des jeunes et action publique”* (2023) confirme cette tendance. Selon ce rapport, près de 19% des 18-29 ans vivent sous le seuil de pauvreté, et le chômage touche 17,3% des 15-24 ans (contre 6,6% pour les 25-49 ans). A ces difficultés économiques s'ajoutent souvent l'isolement social, les ruptures familiales, les discriminations, et les inégalités d'accès aux droits, renforçant les difficultés d'insertion. Cette vulnérabilité multidimensionnelle touche particulièrement les jeunes issus de quartiers populaires ou ayant connu des ruptures. Pour ces derniers, atteindre une stabilité résidentielle et professionnelle reste difficile à atteindre, ce qui peut rendre l'accompagnement plus complexe et renforce le besoin de coordination entre les structures.

Face à ces constats, pour accompagner les professionnels face à la complexité des situations rencontrées et à l'évolution des besoins des jeunes, l'URHAJ Bretagne propose et anime des espaces d'échanges et des temps de formation continue. Ces actions visent à renforcer la mutualisation, faire évoluer les pratiques, et valoriser les compétences socio-éducatives déployées au quotidien.

IV. L'accompagnement collectif

1. Le collectif, une approche parfois moins visible mais essentielle

L'accompagnement collectif en Habitat Jeunes, communément appelé vie collective ou encore animation collective, s'appuie sur les principes et valeurs de l'éducation populaire et ne se limite pas aux loisirs : il poursuit les mêmes objectifs que l'accompagnement individuel, comme l'insertion et l'autonomie, mais à travers des dynamiques de groupe.

Pourtant, cette dimension tend à être reléguée au second plan, notamment parce qu'elle est perçue comme informelle et difficile à évaluer en termes d'impact; contrairement à l'accompagnement individualisé, qui s'appuie sur des objectifs précis et des résultats plus facilement mesurables.

Les jeunes eux-mêmes n'ont pas toujours la même perception du collectif en Habitat Jeunes : certains le considèrent avant tout comme un cadre de vie agrémenté d'animations, sans nécessairement en voir la portée plus large, ce qui peut limiter leur mobilisation.

Certains professionnels soulignent également que cette dimension collective peut être sous-estimée, y compris au sein même d'une même structure. Elle est parfois réduite aux temps de loisirs - soirées, sorties, baby-foot - et ne bénéficie pas toujours de la même légitimité que d'autres formes d'accompagnement. Cette perception peut influencer la manière dont elle est investie et mise en avant.

2. Les apports spécifiques du collectif

Pourtant, ces moments sont bien plus que du divertissement, le collectif permet de :

- **construire des relations** (interconnaissance, réseau, amitiés, lien social, rompre l'isolement, sentiment d'appartenance et d'inclusion, avoir confiance en soi et dans les autres, prendre une place dans la structure et dans la société etc.).
- **rencontrer l'autre** (développer le respect et la compréhension de l'autre etc.), au sein des FJT la **mixité sociale et culturelle** favorise la rencontre de jeunes différents qui apprennent à vivre ensemble.
- **vivre des expériences** notamment d'expérimentation, de participation et de démocratie, avec un droit à l'erreur.
- de faire valoir, de développer et d'évaluer **ses compétences**.

Le collectif est aussi :

- un espace **d'apprentissage, de conscientisation et d'ouverture** (découverte du territoire, ouverture culturelle, apprentissage sur soi et sur le monde, apprentissage de savoir-faire et savoir être, s'ouvrir à des cultures et des codes sociaux etc.).
- un espace **de solidarité et d'action** (entraide, médiation, soutien mutuel, partage de vécus communs, bons plans, coups de main, actions collectives à partir d'une envie ou problématique commune etc.).
- une **expérience qui soutient la construction des jeunes** (bien être, sentiment d'utilité, soutien à la construction identitaire, découverte de soi, développement du sens critique, estime de soi et confiance en soi, sentiment de sécurité, de reconnaissance sociale, de valorisation qui permet de sortir de la connotation « sociale », accompagnement à l'autonomie etc.).
- une occasion **d'émancipation et d'accompagnement** du pouvoir d'agir des jeunes, c'est un espace où l'on peut conscientiser que nous ne sommes pas seuls à vivre une problématique, où l'on peut comprendre les mécanismes sociaux et le système qui nous entoure pour nous positionner, faire des choix et agir. Le groupe est un lieu qui peut nous permettre de faire le mouvement à la base de l'« *empowerment* » : sortir de la passivité apprise et aller vers un apprentissage de l'espoir du changement, au niveau individuel, collectif, puis social. Les expériences à plusieurs peuvent nous aider à construire le sentiment qu'on peut avoir un pouvoir sur notre environnement et notre vie, qu'on est légitimes, capables et en droit d'agir pour l'améliorer.

Situation d'animation dans une structure, exemple tiré d'un entretien avec une équipe de FJT :

Tous les jeudis soir, des sorties extérieures sont proposées, avec une prise en charge partielle des coûts par l'association (40%). Les autres soirs, des animations sont organisées au sein de la résidence et ce de manière gratuite, toujours en lien avec les envies de jeunes.

A la rentrée, un pot d'accueil est mis en place, suivi d'une sortie type course d'orientation ou géocaching pour découvrir la ville et les services essentiels : banques, poste, pharmacies, administrations...

La structure dispose également d'un minibus pour faire le maximum d'activités à l'extérieur. Toutefois, les activités dans la résidence ont également leur importance puisqu'elles permettent aux jeunes de s'ancrer dans la résidence, leur lieu de vie.

A travers ces exemples, on voit bien que les professionnels, en proposant des activités extérieures comme la découverte des services essentiels ou de la culture locale, permettent aux jeunes de mieux s'intégrer dans la ville et le territoire qu'ils habitent.

Les animations internes permettent quant à elles d'entrer pleinement dans la vie collective : repas

partagés, jeux à plusieurs, sports collectifs, atelier de réflexion, CVS (Conseil de Vie Sociale) ... Ces actions ont une visée pédagogique, cherchant à les intégrer pleinement dans le fonctionnement de la structure.

Les entretiens avec les professionnels révèlent également que pour beaucoup de jeunes, il s'agit de leur première expérience de vie en autonomie, la vie collective devient alors un cadre rassurant et stimulant, facilitant leur transition vers l'indépendance. Les professionnels expliquent que l'un des moyens de renforcer cette dynamique collective est de favoriser des échanges informels, créant ainsi des opportunités où les jeunes peuvent s'exprimer plus librement, abordant des sujets qu'ils n'oseraient peut-être pas aborder en face à face, et renforcer ainsi la dynamique d'entraide. Sur **26** jeunes participant au temps collectif, **76,9%** d'entre eux sont satisfaits de ceux-ci et **96,2%** estiment que ces temps sont utiles.

La posture des équipes, qui consiste à construire des propositions en fonction des besoins des jeunes et en collaboration avec eux, est essentielle. Elle implique également une disponibilité, une adaptabilité et la recherche active de partenaires pour animer ces temps.

3. Accompagnement individuel et collectif : une complémentarité essentielle

La complémentarité entre l'accompagnement individuel et collectif reflète bien l'accompagnement global proposé en résidence Habitat Jeunes, crucial pour offrir un soutien complet aux jeunes résidents. Dans l'autre sens, l'accompagnement global induit la complémentarité. Les professionnels observent que d'un côté, l'accompagnement individuel permet d'identifier et de traiter des besoins spécifiques, tout en établissant une relation de confiance entre le professionnel et le jeune. De l'autre côté, l'accompagnement collectif favorise l'interaction sociale et le partage d'expériences, créant un environnement propice à l'expression des problématiques qui pourraient être plus difficiles à aborder en tête à tête. Ils nous expliquent également que ces interactions enrichissent le processus d'accompagnement puisque les échanges en groupes peuvent révéler des thématiques pertinentes à explorer individuellement et inversement.

« L'idée c'est justement de mettre en place une action collective pour vraiment sensibiliser sur ce sujet, si c'est qu'un résident par exemple ça va être plutôt dans le cadre individuel qu'on va essayer d'échanger sur le sujet, mais ça peut être des sujets d'actions à mettre en place si on s'aperçoit que plusieurs jeunes rencontrent ces difficultés [...]

Ça peut être aussi un peu détourné autour d'un repas, la soirée n'est pas forcément sur le thème de l'hygiène et de la propreté du logement mais ça peut être détourné autour d'une conversation par exemple, quelqu'un qui rencontre un problème sur comment déboucher un lavabo et puis on va pouvoir en échanger entre nous, donner des petites astuces etc., ils peuvent aussi se prêter du matériel entre eux. Il y a aussi un kit de ménage qui est transmis à l'arrivée de certains jeunes donc ça leur permet aussi d'avoir les outils pour. De l'individuel on passe au collectif et du collectif vers l'individuel. En fait, le lien, il se fait pratiquement tout le temps. Beaucoup d'actions qu'on mène sont issues d'entretiens individuels, de constats individuels mais on amène après vers un projet collectif »

Entretien collectif avec des intervenant.es socio-éducatifs d'une résidence Habitat Jeunes.

Les intervenants socio-éducatifs enquêtés ont parfois une vision différente sur cette complémentarité. Pour certains, le collectif facilite le contact avec le jeune pour l'emmener sur de l'individuel. A l'inverse, certains se servent de l'individuel pour mobiliser le jeune sur du collectif. Globalement, ils évoquent tous la pertinence des deux modalités de lien et la nécessité de les faire vivre conjointement en résidences.

VI. Conclusion

A travers cette note, le projet Habitat Jeunes apparaît dans toute sa singularité. Il s'agit d'un projet global, qui ne peut se réduire à une fonction de logement temporaire. En associant logement, accompagnement et vie collective, il propose une réponse ajustée aux enjeux d'émancipation des jeunes, en particulier ceux en situation de précarité ou en parcours d'insertion. Les résidences Habitat Jeunes se positionnent ainsi comme des acteurs à part entière des politiques de jeunesse, de logement et d'insertion, porteurs d'une vision intégrée des besoins des publics accueillis.

Les Foyers de Jeunes Travailleurs sont conçus comme des lieux de transition vers un logement autonome. Ils offrent un environnement à la fois sécurisant et stimulant, dans lequel certains jeunes peuvent expérimenter une première autonomie tout en bénéficiant d'un cadre structurant. Cet entre-deux, pensé comme temporaire, facilite les apprentissages liés à la gestion du logement, aux démarches administratives, à la vie en collectivité, et plus largement à la construction d'un projet de vie. Cette préparation à la sortie constitue l'un des objectifs centraux de l'accompagnement en Habitat Jeunes.

L'accompagnement proposé constitue d'ailleurs l'un des fondements du modèle FJT. Comme nous l'avons vu précédemment, il se distingue par son caractère global, c'est-à-dire qu'il prend en compte l'ensemble des dimensions de la vie du jeune, tout en s'adaptant à son rythme et à sa situation. Il n'est pas imposé mais proposé, de manière souple et accessible, selon les besoins exprimés par le jeune. Sur mesure, il reste disponible à tout moment, sans contrainte, pour ceux qui souhaitent y avoir recours.

Ces dernières années, les pratiques professionnelles ont connu des évolutions marquées. L'accompagnement tend à se personnaliser davantage, en lien avec la diversité croissante des profils accueillis et la complexité des parcours. Parallèlement, l'implication des jeunes dans les dynamiques collectives semble moins évidente, posant question sur la place du collectif dans un contexte sociétal plus individualisé. Ces changements invitent les équipes à repenser leurs modalités d'intervention afin de continuer à soutenir pleinement les dynamiques d'autonomie, d'apprentissage du vivre-ensemble et d'insertion des jeunes en prenant en compte les mutations du contexte social.

Dans ce contexte, deux enjeux majeurs se posent à l'URHAJ Bretagne. Le premier concerne l'adaptation de son accompagnement aux évolutions des pratiques professionnelles. Cela suppose d'être à l'écoute des réalités du terrain, d'ajuster les

modalités d'appui, et de proposer des espaces d'échange, de montée en compétences et de réflexion adaptés à la diversité des situations rencontrées.

Pour répondre à cet enjeu, l'URHAJ Bretagne propose, organise et anime plusieurs espaces à destination des professionnels. Ces espaces favorisent la montée en compétences, le partage d'expériences et la réflexion collective. Les cafés socio-éducatifs offrent des ressources concrètes sur des dispositifs utiles à la pratique. Les analyses de pratiques créent un cadre d'échange et de recul sur les postures et les situations complexes. Les journées thématiques permettent d'approfondir des enjeux transversaux. Les formations spécifiques centrées sur des problématiques émergentes, participent quant à elles, à l'enrichissement des approches professionnelles. Ensemble, ces espaces visent à accompagner les acteurs de terrain dans la mise en œuvre d'un accompagnement ajusté au service des jeunes, fondé sur les valeurs du réseau Habitat Jeunes.

Le second enjeu, est celui de la communication. Il s'agit de mieux faire connaître la fonction socio-éducative au sein des résidences, d'expliquer ce qu'est un accompagnement global, non obligatoire et sur mesure, et de valoriser l'apport spécifique de ces structures dans les parcours des jeunes. Cette démarche de lisibilité est essentielle pour conforter la place des FJT dans le paysage des politiques publiques. Mieux faire connaître ce modèle, c'est aussi défendre une vision inclusive de l'accompagnement des jeunes, à l'heure où les politiques publiques se redessinent.